

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 62 (1948)

Heft: 4

Rubrik: Gesellschaftschronik = Chronique de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gesellschaftschronik — Chronique de la Société

Assemblée générale annuelle

Elle s'est déroulée les 4 et 5 septembre, du haut en bas de la vallée où les comtes ont longtemps fait flotter le drapeau à la grue, et où cet emblème subsiste encore, avec une popularité qui ne décroît pas.

Les participants se sont d'abord rencontrés à Gessenay (Saanen) en nombre inférieur à celui qu'on pouvait espérer, et cela pour des raisons qu'il conviendra d'analyser. Les ressources héraldiques et archéologiques de Gessenay ne sont pas abondantes, mais la chapelle de St-Maurice et ses peintures murales, commentées surtout comme elles l'ont été à notre intention, méritent une visite approfondie. La montée au clocher, la présentation et l'audition des cloches a été un moment que n'oublieront pas ceux qui en ont été les témoins, à la fois amusés et respectueux.

L'assemblée proprement dite eut lieu dans la salle du tribunal à Château-d'Oex, héraldiquement décorée à notre intention.

Le rapport du Comité faisait une large place au problème dès longtemps agité, mais de plus en plus aigu des marchands d'armoiries ; les distinctions voulues ont été faites pour qu'une suspicion injustifiée ne s'étende ni aux artistes probes, ni aux personnes qualifiées qui, après recherches, peuvent être appelées à guider une famille dans le choix délibéré d'un emblème. Les professionnels que nous devons dénoncer et combattre sont ceux qui, avec une imagination qui supplée à la science et une assurance qui remplace les scrupules, vendent leur « camelote » pour de l'authentique.

Berthoud (Burgdorf) fut choisi comme lieu de la prochaine assemblée générale.

L'assemblée a enfin acclamé membre d'honneur M. Albert Choisy, le dernier survivant de nos membres fondateurs. Elle était heureuse que cet hommage s'adressât à un collègue dont l'intérêt pour l'héraldique s'est maintenu intact et dont l'activité dans les branches connexes est encore intense.

Dimanche matin, un car nous emmenait le long du cours rapide de la Sarine, avec des haltes pleines d'enseignement et d'intérêt à Rossinière et à Gruyères. M. Henchoz, le dévoué conservateur du Musée du Pays d'Enhaut, à Château-d'Oex, avait transféré au Grand Chalet, à Rossinière, les principales pièces de son musée, de sorte qu'en une demi-heure, sans avoir à s'attarder à des objets d'intérêt trop régional ou domestique, on eut le loisir de considérer avec une admiration ravie des documents de toute valeur et de toute beauté.

Le château de Gruyères, on l'a déjà dit, et on l'a particulièrement ressenti ce jour-là, a échappé à la « momification » des musées dès que M. Henri Naef l'eut « revivifié » de sa science et de son amour. Il nous fit une communication fort savante sur les chapes d'église, armoriées, enlevées au camp de Charles le Téméraire, à Morat, et fort heureusement conservées à Gruyères.

C'est par un excellent dîner à Bulle que la réunion se termina... Se termina, que non pas, car M. Naef fit encore à de nombreux participants les honneurs du Musée gruyérien, un musée dont la richesse et l'intérêt dépassent de beaucoup ce qu'on s'attend à trouver dans une localité de cette importance.

Allocution du Président.

Mesdames et Messieurs,

Notre dernière Assemblée générale à Coire avait donné au Comité la faculté de se compléter à son gré. Celui-ci a entrepris les démarches nécessaires avec l'idée de se pourvoir d'un secrétaire de langue allemande. Nous avons été assez heureux pour nous assurer le concours de M^{me} Bruckner, à Reinach près Bâle. La capacité scientifique de M^{me} Bruckner dans la partie qui nous intéresse n'a pas besoin d'être soulignée, depuis qu'elle a été la collaboratrice zélée et entendue de son mari, pour le *Schweizer Fahnenbuch*. Nous remercions M^{me} Bruckner qui, comme tout un chacun, n'aurait pas manqué de bonnes raisons pour refuser, d'avoir au contraire si obligeamment accepté la tâche que nous lui propositions.

Lors de la réunion de Coire, le vœu a été émis de voir paraître les comptes de la Société dans les *Archives* avant l'assemblée générale suivante, de telle manière que chaque membre les ayant eus préalablement sous les yeux pût formuler ses observations. Vous avez remarqué que nous nous sommes empressés de déférer à ce vœu justifié.

Depuis la dernière Assemblée générale, nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès des membres suivants :

MM. Dr Carl Ebnöther, à Lachen.

Dr phil. Emil Major, à Bâle.

B. S. Guinness, à Berne.

Dr Carl Paravicini, à Oberhofen.

Paul van Berchem, à Genève.

MM. Dr Henry Bodmer, à Zurich.

Colonel Roger Dollfuss, à Kiesen.

G. Bluntschli, à Thoune.

Dr E. von Wattenwil, à Lucerne.

L'assemblée est invitée à se lever pour honorer leur mémoire.

Si ces 9 décès s'ajoutent aux 12 démissions, on constate que les 17 admissions n'équivalent pas le nombre des noms que nous avons dû radier de notre liste. Cette situation n'est pas sans nous inquiéter.

Nous avons aujourd'hui :

380 membres suisses

25 membres étrangers

2 membres d'honneur suisses

1 membre d'honneur étranger

14 correspondants

26 échanges étrangers

8 échanges suisses

39 abonnés suisses

8 abonnés étrangers

Il va de soi qu'une participation plus nombreuse est souhaitable. Elle est même indispensable si l'on compte qu'il faudrait que nous encaissions une trentaine de cotisations annuelles de plus pour que nos finances soient parfaitement équilibrées sur la base actuelle. Le nombre de 150 membres actifs de plus nous serait indispensable pour nous permettre de donner aux *Archives* l'ampleur et la richesse que nous avons toujours ambitionnées pour elles, c'est-à-dire quatre fascicules largement illustrés. Les missions de prosélytisme sont parmi les plus ingrates ; nous voudrions cependant représenter aux membres combien il serait souhaitable que chacun d'entre eux ne laissât passer aucune occasion de nous acquérir un nouvel adhérent.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, ce qui a déjà été dit au cours de nos précédentes assemblées au sujet des marchands d'armoiries et de toutes les officines héraldiques qui se sont développées dans notre pays comme des champignons après une pluie d'orage. Cette question est devenue si importante qu'elle a passé au premier rang des préoccupations du Comité.

Nous devons, en premier lieu, être attentifs à ne pas créer un esprit systématiquement hostile envers les artistes (dessinateurs, graveurs, verriers, etc.) qui se sont spécialisés dans les travaux héraldiques. Beaucoup d'entre eux exercent leur profession avec beaucoup de conscience et s'il leur arrive de devoir procéder à une recherche ou de donner un conseil, c'est après avoir acquis eux-mêmes la formation voulue ou s'être entourés des avis les plus compétents. Notre Société s'honore de compter dans ses rangs plusieurs d'entre eux et nous leur faisons d'autant plus volontiers place que c'est par leur intervention et leur activité que l'héraldique passe du domaine de la pensée aux réalisations pratiques et qu'elle

reste un art vivant. Mais à côté d'eux, hélas, on a vu proliférer ces peintres dont la documentation est sommaire, la science vague et les scrupules peu aiguisés. Ont-ils l'occasion d'une commande d'un client qui ne se connaît pas d'armoiries ? ils renoncent difficilement à conclure l'affaire et ne résistent pas à la tentation de lui découvrir et de lui présenter comme authentiques des armes qui n'ont pour seule base qu'une analogie de nom, ou un rapprochement fortuit.

Notre rôle consiste, évidemment, à réagir par tous les moyens dont nous disposons. Mais ces moyens sont limités, puisque nous n'avons pas l'autorité voulue pour prononcer des pénalités.

Nous avons pourtant réalisé un premier progrès en réformant nos statuts et en introduisant des dispositions selon lesquelles « ...la possession d'un document constatant la qualité de membre de notre Société ne confère aucune garantie scientifique et qu'il ne peut en être fait usage à des fins commerciales. En cas d'abus de ce genre, prévoit encore le même article 4, le Comité peut retirer au fautif la qualité de membre ». Nous avons déjà fait deux fois usage de ces pouvoirs conférés au Comité. De plus, notre provision de diplômes étant épuisée, nous avons décidé de n'en pas faire réimprimer, puisqu'ils servaient dans un trop grand nombre de cas à un usage abusif.

Il nous faut être extrêmement prudents dans l'acceptation de candidats de cette catégorie. Depuis lors, dans des cas semblables, nous avons répondu aux candidats en question :

« ...Comme nous avons souvent eu des désagréments avec des héraldistes professionnels, votre candidature doit être examinée par notre Comité avec un soin particulier. Nous vous prions dès lors de vouloir bien nous donner deux références de votre canton, de caractère scientifique ».

« ...Wir möchten Ihre Aufmerksamkeit auf Art. 4, al. 2 lenken, das den Fall der beruflichen Heraldiker anbetrifft. Wir haben mit solchen ziemlich oft Unannehmlichkeiten gehabt, und das Eintreten derselben in unsere Gesellschaft wird von unserm Vorstand besonders sorgfältig geprüft. Infolgedessen bin ich gezwungen, Sie höfl. zu bitten, Ihre eventuelle Kandidatur mit zwei Referenzen wissenschaftlichen Charakters begleiten zu wollen ».

Une fois la question posée sur ce terrain, elle est résolue du même coup, car le candidat, flairant le danger, s'abstient de répondre. Nous espérons faire ainsi ce que nous pouvons en faveur de l'assainissement que nous souhaitons.

Il nous serait agréable si nos collègues de Bâle pouvaient intervenir de leur côté auprès des autorités de la Foire suisse pour qu'elles prennent contact avec notre Société avant de concéder des stands à des héraldistes professionnels, comme nous essayons de le faire au Comptoir de Lausanne.

Toutes les autres solutions ont leur côté faible. Un de nos membres a proposé qu'on fasse subir un examen d'héraldique aux candidats en question. Cette solution nous paraît difficilement réalisable et ne peut conduire avec certitude au résultat souhaité. Il se pourrait, en effet, qu'un candidat soit fort instruit des choses de l'héraldique et subisse brillamment son examen, mais qu'il n'ait pas ensuite, dans la pratique de sa profession, une conscience dont la rigueur lui fasse manquer des affaires.

Une question qui nous a occupés tout au long de l'année est celle de la réforme des armoiries du canton de Thurgovie.

On a proposé de reprendre l'ancien écu des Kibourg aux émaux de gueules et d'or et de garder, sans avoir à changer le décret initial, le vert et le blanc pour les couleurs du canton, soit pour les drapeaux, les cocardes, les manteaux d'huissier, etc.

La solution était excellente, mais aujourd'hui, la situation reste confuse : le gouvernement n'y met pas d'entrain et l'usage des anciennes armoiries est déjà assez long pour qu'une notable partie de l'opinion populaire en Thurgovie soit hostile à tout changement.

Nous avons été assez heureux pour voir réapparaître, dans les pays dévastés par la guerre, une partie des sociétés qui poursuivaient des buts semblables aux nôtres. Leur premier soin est généralement de nous proposer l'échange de nos publications. Nous y consentons en nous attendant bien à ce que nous sommes appelés à donner soit d'une valeur

plus considérable que ce que nous pouvons recevoir. Mais nous pensons que c'est un de ces domaines où les Suisses doivent se montrer généreux et doivent donner tous les encouragements qu'ils peuvent à des collègues infortunés qui ont vu se consumer aux flammes des bombardements, ou se disperser aux vents des pillages, leurs documents et leurs bibliothèques. Que notre pensée et nos vœux soient pour ces héraldistes qui ne peuvent reprendre leurs recherches et leurs travaux qu'au prix de multiples difficultés, les unes d'ordre matériel, les autres de caractère moral et politique.

Greyerz

Transvolat nubila virtus (Durch alle Wolken dringt der Tugend Kraft)

Du stolze Burg auf hoher Felsenwarte
wie eine Fürstin blickst du übers Land.
In deinen Schutz die kleine Stadt sich scharte,
die mit dem deinen ihr Geschick verband.

Um deine Mauern ranken alte Sagen
wie grüne Epheublätter im Geäst,
die deinen Namen in die Vorzeit tragen,
wo schon die Zinnen ragten hoch und fest.

Im roten Schild der weisse Kranich kündet
den stolzen Wahlspruch, der uns Segen schafft,
der bis hinein in unsre Zeiten zündet :
« Durch alle Wolken dringt der Tugend Kraft ! »

Wohl keine Burg sah edle Treue blühen
so stark und tief, wie sie die Greyerz bot,
sah einig Rittersmann und Knecht sich mühen
in Leid und Freud, in schwerem Kampf und Not.

Es haben Mächte Keck mit ihr gerungen,
es pochten an die Tore Zeit und Sturm.
Nie hat ein Feind den starken Bann bezwungen,
im alten Trutze ragen Wall und Turm.

Als Gottes Rufe durch die Gaue hallten,
nahm Greyerz kühn das Kreuz und seine Wehr ;
das weisse Kreuz blieb später ihm erhalten,
der steten Schweizertreue als Gewähr.

Noch bluteten für Freiburg seine Schwingen,
doch schon bei Murten tat der Kranich kund
mit seinem mannhaft starken, treuen Ringen
den ersten Sieg im neuen Schweizerbund.

Wenn schwarze Wolken sich am Himmel türmen,
beschattend unsre Eidgenossenschaft,
soll deine Zuversicht zum Himmel stürmen :
« Durch alle Wolken drängt der Tugend Kraft ! »

P. Plazidus Hartmann.

Neue Mitglieder — Nouveaux membres

Herr Max Kruger, maître de langues, La Plantaz, Chexbres.

Herr Martin Simmen, Dr. Phil., Rhynauerstrasse 8, Luzern.

Herr Gottfried Zeugin, Dr. Jur., Obstberger 8, Bern.

M. Uno Lindgren, secrétaire, Hakeskyttvägen 16, Älsjö, Suède.

M. Henrik Scherlag, Dr., Linnégaten 52, Stockholm.

Oeffentliche Basler Denkmalpflege, Klingenthal 19, Basel.

Dr. Harold Bowditch, 44 Harvard Avenue, Brookline 46 (Mass.), U. S. A.

Bibliographie

P. JOUBERT. *Les Lys et les Lions*. Paris, 1947. Les Presses d'Ile de France.

L'héraldique paraît bien souvent une science morte, à peine capable d'intéresser quelques spécialistes impénitents dont parfois on a tendance à sourire. Le livre de P. Joubert montre admirablement que ce n'est pas le cas et il rend ainsi un précieux service à tous ceux que l'histoire, l'archéologie et la décoration intéressent en leur montrant l'utilité et la valeur de l'héraldique. Cet ouvrage est un exposé succinct mais clair de l'origine du blason, de sa composition et des principales règles auxquelles il doit obéir. L'illustration abondante, excellente et en couleurs, la présentation gaie et très moderne, attireront les jeunes vers l'héraldique et contribueront, je l'espère, à répandre cette science et l'art de créer de beaux insignes. Je suis heureux aussi de voir relevées d'anciennes et héroïques légendes héraldiques qui nous rappellent les plus beaux passages des chansons de gestes.

C'est pour des jeunes que cet ouvrage a été fait et non pour des héraldistes chevronnés. Ses quelque 36 pages ne permettent évidemment à l'auteur que d'effleurer le sujet. Je ne veux donc pas le chicaner sur quelques détails où je ne partage pas ses idées, mais seulement le féliciter sincèrement de cette belle réussite.

L. J.